

Les coûts de gestion du système de santé sont évalués à 15,1 milliards d'euros en 2015, soit 1,3 % de moins qu'en 2014 (tableau). Ils comprennent les frais de gestion :

- des **différents régimes de Sécurité sociale**, et les coûts de gestion de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ;
- des **organismes complémentaires** : mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurances, au titre de leur activité en santé ;
- du budget de fonctionnement du **ministère chargé de la Santé** (y compris celui des agences régionales de santé, ARS) ;
- des financements publics ou prélèvements affectés au fonctionnement des **opérateurs publics** contribuant au pilotage du système de santé (Haute Autorité de santé [HAS], Agence nationale d'appui à la performance [ANAP], Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière [CNG], Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales [ONIAM], Agence technique de l'information sur l'hospitalisation [ATIH], Fonds CMU).

Des coûts de gestion publics moins dynamiques que la CSBM

En 2015, les coûts de gestion des différents régimes de Sécurité sociale s'élèvent à 7,4 milliards d'euros, en baisse pour la seconde année consécutive. Entre 2005 et 2015, ce sont les frais qui ont connu la progression la plus lente (+0,8 % par an). Les frais de gestion des opérateurs publics (0,13 milliard d'euros) retrouvent en 2015 leur niveau de 2013 après avoir baissé de 15 millions d'euros en 2014. Les coûts de gestion du ministère chargé de la Santé s'élèvent à 0,6 milliard d'euros en 2015, en baisse de 22,4 % par rapport à 2014. En effet, la rémunération de certains internes extrahospitaliers et de leurs maîtres de stage libéraux a été transférée à l'assurance maladie.

Au total, l'ensemble des coûts de gestion publics ont progressé de 0,9 % par an entre 2005 et 2015.

Les coûts de gestion des complémentaires s'infléchissent en 2015

Sur dix ans, les coûts de gestion des organismes complémentaires se rapprochent en niveau de ceux de la Sécurité sociale : ils s'élèvent à 6,9 milliards d'euros en 2015, soit une augmentation de 4,1 % par an depuis 2005. Cette progression est moins forte en 2015 (+2,2 % par rapport à 2014), mais est supérieure à celle de leurs prestations du champ de la CSBM (+1,4 %, fiche 26) comme à l'ensemble des prestations versées en frais de soins (y compris chambres particulières... +1,8 %). Les

coûts de gestion des mutuelles s'élèvent à 3,5 milliards d'euros, ceux des sociétés d'assurances à 2,5 milliards et ceux des institutions de prévoyance à 0,9 milliard.

Toutefois, une précaution d'interprétation est nécessaire, car il est difficile de comparer les coûts de gestion des organismes complémentaires (46 % du total, graphique 1) avec ceux des régimes de base (49 % du total). Les activités de ces deux catégories sont en effet à la fois différentes et imbriquées (cf. rapport cité en bibliographie). Certaines activités ne relèvent que des régimes de base (délivrer les attestations CMU-C et ACS ou les admissions en ALD par exemple). Par ailleurs, les régimes de base obligatoires réalisent des économies d'échelle, tandis que le secteur de la complémentaire santé est beaucoup plus morcelé et que la liberté de choix engendre des frais supplémentaires spécifiques aux OC (réseau, publicité...). Enfin, les régimes de base reçoivent en première instance les feuilles de soins papier, plus coûteuses en gestion que les feuilles électroniques, puis les transmettent sous forme dématérialisée aux organismes complémentaires qui ont signé la convention d'échange NOEMIE. Néanmoins, les organismes complémentaires interviennent directement dans le cas de soins non pris en charge par la Sécurité sociale (implants dentaires, ostéopathie...) ou traitent des feuilles de soins papier si la convention d'échange n'a pas été signée.

Les coûts de gestion des organismes complémentaires sont de trois sortes : les frais de **gestion des sinistres** correspondent à l'activité d'indemnisation des assurés (traitement des dossiers et des contentieux), les frais d'**acquisition** sont engagés pour attirer de nouveaux clients (frais de réseau, de publicité, d'ouverture des dossiers) et les frais d'**administration** retracent la gestion courante des contrats (encaissement des cotisations, administration des placements, réassurance...). Les institutions de prévoyance constituent la catégorie d'organismes pour laquelle les coûts de gestion représentent la plus faible part des cotisations (15 %), devant les mutuelles (19 %) et les sociétés d'assurances (23 %, graphique 2). Les coûts de gestion moins élevés des institutions de prévoyance s'expliquent par leur spécialisation sur la complémentaire santé d'entreprise : en faisant office d'interlocuteur unique et d'intermédiaire, l'entreprise peut permettre aux organismes de réduire leurs coûts d'acquisition et d'administration. Les sociétés d'assurances se caractérisent par des frais d'acquisition plus élevés, tandis que les mutuelles se démarquent par des frais d'administration plus importants. D'autres éléments expliquant les écarts de coûts de gestion entre organismes complémentaires sont exposés dans le rapport cité en bibliographie.

Pour en savoir plus

Montaut A., 2016, « Assurance complémentaire santé : les contrats collectifs gagnent du terrain », *Études et Résultats*, DREES, n° 952.

Montaut A., 2016, « La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé – rapport 2015 », DREES.

Tableau Coûts de gestion du système de santé

Montants en millions d'euros, évolution en moyenne annuelle en %

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Év. 2005-2015 (en %)	Év. 2014-2015 (en %)
Ensemble	12 132	13 898	14 410	14 654	15 190	15 316	15 116	2,2	-1,3
Régimes de Sécurité sociale *	6 854	7 654	7 617	7 613	7 806	7 597	7 422	0,8	-2,3
Organismes complémentaires **	4 633	5 454	5 952	6 156	6 448	6 773	6 920	4,1	2,2
- Mutuelles	2 576	2 873	3 046	3 209	3 380	3 444	3 534	3,2	2,6
- Sociétés d'assurances	1 473	1 912	2 137	2 157	2 284	2 440	2 470	5,3	1,2
- Institutions de prévoyance	584	669	769	790	784	890	916	4,6	3,0
Ministère chargé de la Santé ***	550	645	685	753	808	830	644	1,6	-22,4
Opérateurs publics ****	96	144	157	132	129	115	130	3,1	12,8

* CNAMTS, MSA, RSI et autres régimes de base ; CAMEG. Sur toute la période, les coûts de gestion ne prennent pas en compte l'aide à la télétransmission, comptabilisée en subvention au système de soins. La totalité des coûts de gestion des risques maladie et maternité est prise en compte (voir annexe 2). Une partie des coûts de gestion du risque accidents du travail-maladies professionnelles n'est pas prise en compte, au titre des prestations pour invalidité permanente qui n'entrent pas dans le champ de la DCS.

** La contribution au Fonds CMU (transformée en 2011 en taxe de solidarité additionnelle) n'est pas incluse dans les frais de gestion des organismes complémentaires. La totalité des frais de gestion est prise en compte, y compris ceux afférents aux prestations connexes non incluses dans le champ de la DCS (chambres particulières...).

*** Il n'existe pas de budget unique pour le ministère chargé de la Santé, mais des budgets de programmes, qui concernent non seulement la santé, mais aussi l'action sociale. Ont été retenus pour les comptes de la santé :

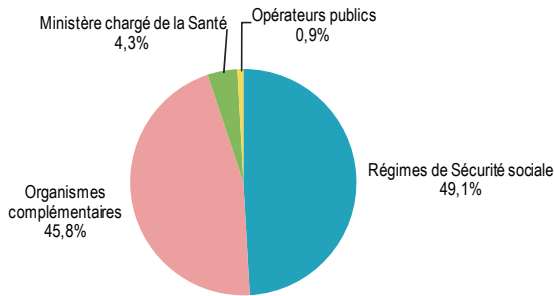
- le budget du programme 124 (conduite des politiques sanitaires et sociales), pour sa partie santé uniquement ;
- le budget de fonctionnement des actions 11 (pilotage de la politique de santé publique) et 19 (modernisation de l'offre de soins) du programme 204 (prévention, sécurité sanitaire, offre de soins).

**** Sont inclus ici les dépenses des opérateurs suivants : HAS, ATIH, CNG, ANAP, Fonds CMU et ONIAM. Les financements des autres opérateurs publics en santé (InVS, ABM, INTS, ANSM, EPRUS et INPES hors coûts de gestion) sont comptabilisés avec la prévention (fiche 34).

Sources > DREES, Comptes de la santé. Tableau élaboré à partir de : DREES, Comptes de la protection sociale ; DSS, comptes de la Sécurité sociale et PLFSS annexe 8 ; DREES, rapport sur la situation financière des organismes complémentaires.

Graphique 1 Structure des coûts de gestion du système de santé en 2015

En %



Source > DREES, Comptes de la santé.

Graphique 2 Coûts de gestion en santé des organismes complémentaires en 2015 selon leur nature

En % des cotisations perçues en frais de soins par l'organisme



Source > DREES, Comptes de la santé à partir des états comptables, prudentiels et statistiques collectés par l'ACPR.